

Spectacle musical à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs



Cette année, le concert gospel annuel organisé par le comité du Mois de l'histoire des Noirs a eu lieu à la Berean Church of God. À ce concert donné en soirée, on pouvait entendre des anciens spirituels et plusieurs numéros de solistes, qui ont donné lieu à une vive participation de l'auditoire. Le concert mettait en vedette la chorale de la Berean Church of God, le Jamaican Folk Ensemble et un groupe de jeunes qui ont interprété les chansons du film Sister Act II (ci-dessus).

Le parlement dépose un projet de loi sur le mariage homosexuel

par M^{me} Sara Lugtig
et M^{me} Deborah Beauchamp

Le projet de loi C-38, qui garantira aux couples homosexuels le droit de se marier, a été déposé par le gouvernement fédéral le 1^{er} février. Intitulé Loi sur le mariage civil, il définit le mariage comme une « union légitime de deux personnes, à l'exclusion de toute autre personne ». Tandis que le projet de loi établit que l'égalité d'accès au mariage est nécessaire pour faire valoir le droit à l'égalité des couples de même sexe en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, il défend le droit à la liberté de religion et reconnaît que les autorités religieuses peuvent refuser de procéder à des mariages contraires à leurs convictions religieuses. Finalement, il modifie de nombreuses lois fédérales afin de rendre le divorce possible pour les couples de même sexe et faire en sorte que les droits et obligations des couples mariés soient reconnus aux conjoints de même sexe.

Suite à la page 2

Les droits en question

par M^{me} Janet Baldwin, présidente

La protection des droits de l'enfant

Un article paru récemment dans un journal winnipegois fait réfléchir sur ce qui devient discriminatoire en matière de traitement différent des enfants. Dans le but d'attirer des gens d'affaires et ainsi augmenter les ventes de boissons alcoolisées, au moins deux restaurants se seraient débarrassés des chaises hautes et des sièges d'enfant pour décourager les clients d'amener leurs enfants.

Nous avons même observé que des fournisseurs de services et des entreprises, telles que les épiceries, essaient de régler les problèmes liés à certains enfants ou adolescents en interdisant l'entrée de leur établissement à tous les enfants ou groupes d'enfants. En réaction au Règlement sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics de Winnipeg, certains restaurants ont fermé la porte aux enfants au lieu d'interdire aux gens de fumer.

En 2002, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a souligné que bien que les adultes et les enfants aient tous deux besoin d'organismes de défense des droits de la personne nationaux indépendants, il y a matière à ce qu'on se penche particulièrement sur les droits de la personne à l'égard des enfants. Le Comité a fait remarquer que l'état des enfants en tant qu'êtres en développement les rend vulnérables aux violations des droits de la personne. Leurs vues sont rarement prises en considération et la plupart d'entre eux ne peuvent voter ou jouer un rôle important dans le processus politique menant aux décisions du gouvernement concernant les droits de la personne. De plus, ils sont confrontés à d'énormes problèmes lorsqu'ils veulent faire protéger leurs droits par le système judiciaire ou lorsqu'ils cherchent un remède à la violation d'un droit. Par ailleurs, ils ont un accès limité aux organismes qui pourraient protéger leurs droits.

À la Commission des droits de la personne du Manitoba, nous recevons et examinons avec impartialité les plaintes de discrimination à l'endroit des enfants fondées sur l'âge ou tout autre caractéristique protégée. De plus, nous travaillons à promouvoir les droits de l'enfant. Nos programmes éducatifs visent principalement la jeunesse. Dernièrement, nous avons tenu notre 4^e conférence annuelle des jeunes sur les droits de la personne, à Winnipeg, et nous prévoyons présenter des conférences jeunesse ce printemps à Thompson et à Brandon. Ce printemps également, ne manquez pas la sortie d'une série de publications intitulée Les droits des jeunes, que nous avons rédigées en collaboration avec le Bureau du protecteur des enfants et le Bureau de l'ombudsman.

Les « garçons perdus » du Soudan commencent une nouvelle vie à Winnipeg

par M^{me} Beatrice Watson

« Je ne me sens plus comme un garçon perdu maintenant. Je dirais que je me suis trouvé, en partie. Je ne suis plus perdu », a dit Jacob Ajiith, l'un des deux « garçons perdus » du Soudan qui ont parlé au nom de 200 autres garçons comme eux qui vivent aujourd'hui à Winnipeg.

Leur présentation a eu lieu lors de l'ouverture du Global College de l'Université de Winnipeg. Les auditeurs de la cafétéria bondée écoutaient dans un silence stupéfait les histoires poignantes des expériences de survie de ces garçons, qui n'avaient aucun adulte pour veiller sur eux.

Jacob et Edward Abot, maintenant adultes, ont raconté les détails pénibles de la disparition soudaine de leurs parents lorsqu'ils avaient 12 et 14 ans. On les avait nommés, eux comme tant d'autres, les « garçons perdus » du Soudan puisqu'ils n'avaient aucun logement et aucun adulte pour s'occuper d'eux, leurs parents étant présumés morts.



Edward Abot
parle de son désir de vivre et travailler au Canada.

Obligés de se débrouiller tout seuls, ils ont marché pendant environ six mois, en se nourrissant uniquement de feuilles et de racines sauvages, avant de rencontrer des bénévoles de la Croix-Rouge. Les deux jeunes hommes ont loué le travail de la Croix-Rouge en soulignant que sans l'aide de cette dernière et des autres organismes internationaux, ils n'auraient pas survécu. Leur cheminement jusqu'au Canada comprend des détours en Éthiopie et au Kenya, où ils ont vécu dans des camps de réfugiés avant d'arriver finalement à Winnipeg il y a deux ans.

Lors de leur présentation, Edward a demandé au Canada d'aider à faire cesser les guerres dans le monde entier. « S'il n'y avait pas de guerre, les enfants ne souffriraient pas autant, ils seraient protégés et leurs droits seraient respectés », a affirmé Edward.

Même s'ils sont reconnaissants envers le Canada de leur avoir donné refuge, les jeunes hommes ont toutefois admis que la vie est encore difficile pour eux. Ils ont besoin de formation et d'une occasion de travailler et de contribuer à la société.

« Nous avons besoin d'aide pour nous rattraper par rapport aux Canadiens. Nous avons besoin de formation, d'études et d'emplois. Je souhaite pouvoir retourner aux camps de réfugiés pour aider les enfants. Ils ont besoin de notre aide », a déclaré Jacob passionnément.

Ken Roth, le directeur général de Human Rights Media Watch International, a prononcé un discours en réponse à la présentation des « garçons perdus ». Il a affirmé que les guerres actuelles dans le monde continuent malheureusement à créer de nouveaux « garçons perdus » et il a rappelé aux gouvernements internationaux qu'il leur incombe de secourir ceux et celles qui sont dans le besoin.

Des activités ont eu lieu toute la journée à l'occasion de l'ouverture du Global College. Une discussion sur les droits de la personne intitulée Breaking Through Borders: A Dialogue on Human Rights faisait intervenir des étudiants et des membres du corps professoral dans le cadre de tables rondes et de séances interactives. Un buffet international gratuit, préparé par les membres de l'association des étudiants internationaux de l'Université de Winnipeg, faisait aussi partie des activités de célébration.



Jacob Ajiith espère un jour pouvoir aider d'autres enfants perdus.

Il n'est pas étonnant que la Commission des droits de la personne du Manitoba applaudisse le dépôt de ce projet de loi. Alors que la Commission a travaillé à faire avancer les droits à l'égalité pour les couples homosexuels en ce qui concerne les prestations de conjoint, l'adoption et les droits de propriété, elle a longtemps insisté sur le fait que l'égalité d'accès au mariage est au cœur de la question. Bien que les couples de même sexe puissent à présent se marier au Manitoba, ce droit varie selon la province ou le territoire et, jusqu'à la dernière décision de la Cour suprême du Canada sur ce sujet, le statut juridique des mariages homosexuels était incertain.

Le projet de loi C-38 a une importance à la fois juridique et symbolique. À la suite de son adoption, les couples de même sexe dans tout le pays auront l'égalité d'accès au mariage. Ce projet a une importance symbolique en ce qu'il reconnaît la valeur et la dignité individuelles de tous les membres de la famille humaine, qu'ils soient homosexuels ou bisexuels, comme il est décrit dans le préambule du Code des droits de la personne.

Le dépôt de ce projet de loi représente un jalon sur le chemin qui mène vers la reconnaissance des droits à l'égalité pour les gais et les lesbiennes du Canada. D'autres étapes importantes vers la reconnaissance juridique des droits à l'égalité pour les gais et les lesbiennes comprennent l'ajout de l'orientation sexuelle en tant que caractéristique protégée dans de nombreux codes des droits de la personne, y compris celui du Manitoba, et la reconnaissance par les tribunaux que le droit à l'égalité en vertu de la Charte interdit la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Dernièrement, on a modifié la définition de « conjoint de fait » dans plusieurs lois pour inclure les conjoints des couples homosexuels.

Journée internationale des femmes Le 8 mars 2005

M^{me} Nancy Allan, ministre déléguée à la Situation de la femme, vous invite à une réception offerte par le gouvernement.

Lieu : Grand escalier et rotonde du Palais législatif

Heure : de 11 h 45 à 13 h

Un léger déjeuner sera servi.

Plusieurs organismes y participeront et présenteront leur travail en kiosques.

Thème : Les contributions nombreuses et diverses des femmes des régions rurales et du Nord